

LINDA HAIRSTYLE  
ACADEMY



LINDA HAIRSTYLE ACADEMY

# *Conditions Générales de Vente*

*Prestations de formation professionnelle*



**Organisme :** LINDA HAIRSTYLE ACADEMY

**Siège social :** 28 lot les jardins de Juliette, 13150 Tarascon

**Lieu de formation :** 11 bd Maréchal Foch, 30300 Beaucaire

**NDA :** 931321551 13 – **SIRET :** 97919804100019

VERSION 05/2026

*Applicables à toute prestation de formation à compter du 01/05/2026*

# Préambule

# 01

## Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ("CGV") s'appliquent de plein droit à toutes les prestations de formation professionnelle conclues par Linda Hairstyle Academy ("l'Organisme"), organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 931321551 13 auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SIRET 97919804100019, dont le siège social est sis 28 lot les jardins de Juliette, 13150 Tarascon.

Les formations se déroulent au 11 boulevard Maréchal Foch, 30300 Beaucaire, ou en tout autre lieu précisé sur la convocation adressée au Stagiaire.

Les présentes CGV prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogation écrite et expresse convenue entre les parties. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.

## Article 2 — Définitions

Dans le cadre des présentes CGV, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- ❖ **"Client"** : désigne toute personne physique ou morale qui contracte avec l'Organisme pour une prestation de formation.
- ❖ **"Stagiaire"** : désigne la personne physique qui suit effectivement la formation dispensée par l'Organisme.
- ❖ **"Formation"** : désigne la prestation de formation professionnelle objet du contrat ou de la convention.
- ❖ **"Convention de formation"** : désigne le contrat conclu avec une personne morale (entreprise, salon, OPCO) finançant la formation.
- ❖ **"Contrat de formation"** : désigne le contrat conclu directement avec une personne physique à titre individuel (particulier) pour son propre compte.

# Inscription & Tarifs

## 02

### Article 3 — Modalités d'inscription

Toute inscription à une session de formation est obligatoirement précédée :

- ❖ De la prise de connaissance détaillée des informations sur la formation (programme, prérequis, objectifs).
- ❖ De la complétion rigoureuse d'un formulaire d'analyse des besoins par le futur Stagiaire.
- ❖ De la signature d'une convention de formation (pour les professionnels et entreprises) ou d'un contrat de formation professionnelle (pour les particuliers).
- ❖ Du versement d'un acompte de 30 % du tarif total à l'inscription (sauf dispositions spécifiques applicables aux particuliers, détaillées à l'article 5).

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de l'acompte et du document contractuel (convention ou contrat) dûment signé.

L'accès à la formation est rendu possible 7 jours après la signature de la convention (pour les professionnels) ou 15 jours après la signature du contrat (pour les particuliers, permettant ainsi l'expiration du délai légal de rétractation).

### Article 4 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs des prestations de formation sont indiqués en euros.

Linda Hairstyle Academy bénéficie du régime de **franchise en base de TVA** : conformément à l'article **293 B du Code Général des Impôts**, la TVA n'est ni applicable, ni récupérable. La mention obligatoire suivante figure sur l'ensemble des factures émises par l'Organisme :

« TVA non applicable — article 293 B du CGI »

#### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- ❖ **Acompte** : 30 % du tarif total exigé à l'inscription pour réserver la place.
- ❖ **Solde** : L'intégralité du solde restant doit être réglée avant le premier jour de la formation.
- ❖ **Moyens de paiement acceptés** : Virement bancaire, chèque, espèces (dans le strict respect de la limite légale en vigueur).

#### PRISE EN CHARGE OPCO / FAFCEA

En cas de prise en charge financière par un OPCO ou par le FAFCEA, il appartient au Client de communiquer son accord de prise en charge avant le début effectif de la formation. À défaut de présentation de cet accord, le Client reste personnellement redevable de l'intégralité du paiement.

#### PÉNALITÉS DE RETARD

Tout paiement non honoré à son échéance entraîne, après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce).

# Dispositions spécifiques aux Particuliers

Conformément aux articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail, des dispositions protectrices s'appliquent aux personnes physiques contractant à titre individuel.

## Article 5 — Contrat de formation à titre individuel

Les clauses suivantes sont exclusivement applicables aux Clients personnes physiques qui entreprennent une formation à titre individuel et à leurs propres frais.

### 5.1 – DÉLAI DE RÉTRACTATION

Le particulier dispose d'un délai de **RÉTRACTATION DE 10 JOURS** à compter de la signature du contrat de formation professionnelle (article L.6353-5 du Code du travail). Pendant ce délai, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Pour exercer ce droit, le stagiaire adresse une lettre recommandée avec accusé de réception à :

Linda Hairstyle Academy  
28 lot les jardins de Juliette  
13150 Tarascon

### *Renonciation expresse au délai de rétractation*

Le stagiaire qui souhaite débiter la formation avant l'expiration du délai légal de rétractation de 10 jours peut y renoncer expressément.

Cette renonciation doit revêtir la forme d'un **courrier manuscrit, daté et signé** par le stagiaire, dans lequel il déclare expressément renoncer au bénéfice du délai de rétractation prévu à l'article L.6353-5 du Code du travail et autorise l'Organisme à débiter la prestation de formation ainsi qu'à encaisser les sommes correspondantes avant l'expiration de ce délai.

Cette renonciation doit être **libre, éclairée et formulée en parfaite connaissance de cause**. Elle est annexée au contrat de formation et conservée par l'Organisme.

### 5.2 – INTERDICTION DE PAIEMENT AVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme d'argent ne peut être encaissée, ni aucun paiement exigé, avant l'expiration stricte du délai de rétractation de 10 jours mentionné à l'article 5.1.

### 5.3 – ÉCHELONNEMENT DU PAIEMENT

Dans le cas où la formation dispensée a une durée supérieure à un mois, un paiement échelonné est rendu possible de droit. À l'expiration du délai de rétractation de 10 jours, le stagiaire peut procéder au versement d'un acompte dont le montant est légalement plafonné à 30 % du prix total de la formation.

Le paiement du solde de la formation donne ensuite lieu à un échelonnement régulier par paiements mensuels, définis conjointement dans le contrat de formation.

# Annulation & Report

## 04 Article 6 — Modalités d'annulation et de report

### 6.1 – ANNULATION À L'INITIATIVE DU CLIENT OU DU STAGIAIRE

Aucun remboursement ne pourra être accordé en cas d'annulation à l'initiative du Client ou du Stagiaire, et ce quelle que soit la date de cette annulation, sauf en cas de force majeure dûment justifiée au sens de l'article 1218 du Code civil.

Constituent notamment, et de manière non exhaustive, des cas de force majeure :

- ❖ Hospitalisation imprévue du stagiaire.
- ❖ Décès d'un proche du premier degré.
- ❖ Tout événement présentant un caractère imprévisible, extérieur et irrésistible rendant impossible la présence à la formation.

Tout cas de force majeure devra impérativement être notifié par écrit à l'Organisme, accompagné des justificatifs probants, dans un délai maximum de 7 jours suivant la survenance de l'événement.

En cas de force majeure formellement acceptée par l'Organisme, le stagiaire aura la possibilité de reporter sa participation à une session de formation ultérieure, dans un délai maximum de 12 mois, sans aucun frais supplémentaire.

### 6.2 – CESSATION ANTICIPÉE DE LA FORMATION

En cas de cessation anticipée de la formation par le Stagiaire (abandon en cours de formation) pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, la totalité du tarif de la formation reste due à l'Organisme à titre de dédommagement, les places étant limitées et réservées.

### 6.3 – ANNULATION À L'INITIATIVE DE L'ORGANISME

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation, notamment en cas d'effectif jugé insuffisant pour garantir la qualité pédagogique, ou en cas de force majeure affectant le formateur.

Dans une telle situation, le Client est informé au minimum 7 jours avant la date initialement prévue de la formation. Les sommes éventuellement déjà versées sont alors, au choix exclusif du Client :

- ❖ Soit reportées intégralement sur une session ultérieure.
- ❖ Soit intégralement remboursées.

Il est expressément convenu qu'aucune indemnité compensatoire ne pourra être réclamée à l'Organisme par le Client ou le Stagiaire en cas d'annulation à son initiative.

# Obligations & Garanties

# 05

## Article 7 — Obligations des parties

### ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à dispenser l'action de formation conformément au programme pédagogique détaillé remis préalablement au stagiaire. Il s'engage également à mettre à disposition les moyens pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de l'apprentissage (incluant notamment les têtes malléables, le matériel professionnel spécifique et les supports de cours), et à respecter scrupuleusement les modalités d'évaluation prévues dans le programme.

### ENGAGEMENTS DU STAGIAIRE

Le Stagiaire s'engage à respecter les dispositions du Règlement Intérieur de l'Organisme, qui lui a été remis avant son inscription. Il s'engage à participer activement à l'ensemble des sessions de formation, à signer assidûment les feuilles d'emargement par demi-journée, et à respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et de pédagogie délivrées par le formateur.

## Article 8 — Attestation de fin de formation

À l'issue de l'action de formation, et sous réserve de l'assiduité du Stagiaire, une attestation de fin de formation lui est personnellement remise, conformément aux exigences de l'article L.6353-1 du Code du travail.

Cette attestation mentionne formellement les objectifs visés, la nature et la durée de l'action de formation suivie, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis réalisée lors de la session.

## Article 9 — Réclamations

La satisfaction des Stagiaires étant une priorité, toute réclamation relative à la formation doit être adressée par écrit à l'Organisme :

- ❖ Par courrier électronique : [lindahairstyleformation@gmail.com](mailto:lindahairstyleformation@gmail.com)
- ❖ Ou par courrier postal : Linda Hairstyle Academy — 28 lot les jardins de Juliette — 13150 Tarascon.

L'Organisme s'engage à traiter la demande avec le plus grand soin et à y apporter une réponse motivée et documentée dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à compter de sa réception.

# Médiation de la Consommation

## Article 10 — Médiation (clients particuliers)

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige survenant entre un Client particulier et l'Organisme, et après tentative de résolution amiable préalable directement effectuée auprès de l'Organisme (selon les modalités définies à l'article 9), le Client consommateur a le droit de recourir **GRATUITEMENT** au service de médiation de la consommation auquel adhère Linda Hairstyle Academy.



### Médiateur de la consommation désigné

*CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice*

ASSOCIATION LOI 1901 AGRÉÉE PAR LA CECMC — N° W751237320

**Adresse postale :** 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris  
**Téléphone :** 01 89 47 00 14  
**Email :** contact@cm2c.net  
**Site internet :** www.cm2c.net  
**Saisine en ligne :** https://www.cm2c.net

*Linda Hairstyle Academy adhère au service de médiation CM2C en application d'une convention conclue pour une durée de 3 ans, valable jusqu'au 04/06/2029.*

Le client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur CM2C en cas de litige non résolu après réclamation écrite préalable adressée à l'Organisme.

### PLATEFORME EUROPÉENNE (RLL)

Conformément à la réglementation européenne, le Client consommateur est également informé qu'il peut utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL), accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

# Protection & Propriété

# 07

## Article 11 — Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées par l'Organisme dans le cadre des inscriptions sont traitées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

### FINALITÉS DU TRAITEMENT

Les données sont collectées exclusivement pour : la gestion administrative et pédagogique de la formation, le suivi de la relation client, et la réponse aux obligations légales et réglementaires (certification Qualiopi, obligations comptables).

### DURÉE DE CONSERVATION

Les données personnelles sont conservées pour une durée de 6 ans à compter de la fin de l'action de formation, conformément aux obligations de la certification Qualiopi et aux exigences comptables.

### DROITS DU STAGIAIRE

Le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de ses données. Pour exercer ces droits, il convient d'adresser une demande à : [lindahairstyleformation@gmail.com](mailto:lindahairstyleformation@gmail.com).

Le stagiaire dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## Article 12 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus pédagogiques, supports écrits, photographies, vidéos, techniques, démonstrations et méthodes transmis durant la formation reste la propriété intellectuelle et exclusive de Linda Hairstyle Academy et de sa dirigeante, Linda El Bennouni.

Toute reproduction, représentation, diffusion ou exploitation commerciale, qu'elle soit totale ou partielle, de ces éléments est strictement interdite sans l'accord écrit et préalable de l'Organisme.

Toute violation de cette interdiction est susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires et les sanctions prévues aux articles L.122-4 et L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

## Article 13 — Force majeure

La responsabilité de l'Organisme ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrite dans les présentes CGV due à un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence applicable (incluant notamment : catastrophe naturelle, pandémie, interdiction de rassemblement, grève générale paralysant les transports, etc.).

# Dispositions Finales

## Article 14 — Assurance

L'Organisme est titulaire d'un contrat d'assurance **Multirisque Professionnelle** souscrit auprès de **Orus**, gestionnaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro **21006562**, sous le numéro de police **MRPH278497493**.

### GARANTIES COUVERTES

Ce contrat, valable du 12/01/2026 au 11/01/2027 et renouvelable, couvre notamment :

- ❖ La **Responsabilité Civile Exploitation / Employeur** pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers dans le cadre des prestations de formation.
- ❖ La **Responsabilité Civile Locataire** ainsi que les recours des voisins et des tiers.
- ❖ La **Protection juridique** (garantie défense et recours) faisant suite à un sinistre garanti.
- ❖ Les **dommages directs** : incendie, événements climatiques, catastrophes naturelles, dégâts des eaux, vol et vandalisme, bris de machine, tous risques informatiques.

*Une attestation d'assurance à jour est disponible sur simple demande auprès de l'Organisme.*

### RESPONSABILITÉ DU STAGIAIRE

Le Stagiaire reste personnellement responsable de ses effets personnels durant la formation. L'Organisme ne pourra être tenu responsable du vol, de la perte ou de la dégradation des biens personnels du Stagiaire. Il est recommandé au Stagiaire de souscrire personnellement une assurance complémentaire s'il le juge nécessaire.

## Article 15 — Droit applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente et l'ensemble des relations contractuelles qui en découlent sont soumises et régies par le droit français.

En cas de litige, et après épuisement des voies amiables (article 9) et, pour les clients particuliers, de la procédure de médiation de la consommation (article 10), les tribunaux français seront seuls compétents pour en connaître.

Pour les clients professionnels (commerçants, sociétés), **compétence exclusive est formellement attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de l'Organisme** (Tribunal compétent de Tarascon), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

*LINDA HAIRSTYLE ACADEMY*

**Siège social :** 28 lot les jardins de Juliette, 13150 Tarascon

**Lieu de formation :** 11 bd Maréchal Foch, 30300 Beaucaire

**NDA :** 931321551 13 – **SIRET :** 97919804100019

*Le présent numéro de déclaration d'activité ne vaut pas agrément de l'État.*

**Contact :** Linda El Bennouni – 06 41 31 91 07

**Email :** lindahairstyleformation@gmail.com

**Site :** www.lindahairstyle.fr

**Médiateur de la consommation :** CM2C

www.cm2c.net

contact@cm2c.net

01 89 47 00 14

**Assurance RC Pro :** Orus (ORIAS N° 21006562)

**Police N°** MRP278497493

*Multirisque professionnelle*